

**Réponse de M. le Maire à la question orale (faite par écrit) de Monsieur Jean-Jacques PASQUIER déposée le 9 février 2009 relative au parking Vignères-Pommaries**

Lors de la séance du conseil municipal du 5 décembre 2008 a été approuvée la délibération fixant les avances de trésorerie consentie par la commune à la SEDHS ainsi que les modalités de remboursement de celles-ci.

C'est ainsi que le montant de 5 421 000 € qui apparaît dans la décision modificative également approuvée lors de la séance du 5 décembre dernier, correspond au premier remboursement effectué par la SEDHS à la commune.

Dans ce premier remboursement, figure **notamment** l'acquisition de la partie de la parcelle A n°349 sur laquelle est construite le parking public souterrain Vignières Pommaries, acquisition approuvée à l'unanimité lors de la séance du conseil municipal du 19 septembre 2008.

Tel qu'il est mentionné dans cette délibération, la valeur du bien acquis a été estimée par le service des domaines à 4.372.510 € HT. Cette acquisition étant soumise au régime de la T.V.A. immobilière de droit commun dont la charge appartient à l'acquéreur, en l'occurrence la ville, il convient d'ajouter 857.011,96 € de TVA.

Le coût précis et complet du parking est donc de **5.229.521,96 € TTC**

Je précise que la ville bénéficiera, pour cet investissement, du remboursement de la TVA au titre du F.C.T.V.A à hauteur de 809.634,59 €

L'impact de ce nouvel équipement, structurant, répondant aux exigences du développement durable et d'urbanisation future du quartier, sur le budget de fonctionnement de l'exercice 2009 sera extrêmement limité ; en effet, dans le cadre de la présentation des orientations budgétaires qui vient d'être faite, vous avez pu constater que les charges prévisionnelles à caractère général, qui comprennent celles afférentes à l'exploitation du parking, connaîtraient en 2009 une variation négative de BP à BP de - 0,5 %. Afin de réduire les frais de fonctionnement de cet ouvrage, les niveaux - 2 et - 3 ont été neutralisés dans l'attente du développement du quartier ; la création du troisième poste d'agent d'entretien a été différée, étant précisé que les deux agents recrutés à l'automne 2008 sont, certes, affectés à des tâches d'entretien du parking mais surtout d'ilotage complet dans un rayon de 400m autour de l'équipement (du rond-point des Carrés, jusqu'à l'Abbaye, et bien entendu le parc Vignères-Pommaries où malheureusement quelques dégradations sont déplorées).

Concernant la suppression de l'arrêt de bus du Pré Saint-Jean, je vous précise que cette décision s'inscrit dans le cadre d'une réflexion intégrant de nombreux paramètres, liés à l'urbanisation des quartiers, à la prise en compte des divers modes de déplacements (VL, cycles, piétons, Transports en commun), aux débits des voies et à la sécurité des divers usagers et riverains. Pour ce quartier, l'aménagement de la place Vignières/Pommaries, la recherche d'une amélioration de la sécurité aux abords du Collège et de l'école primaire de La salle, la fréquence des lignes de transports urbains en direction du domaine universitaire ont été à l'origine de cette nouvelle réorganisation. Celle-ci s'est faite en collaboration avec les services de la SIBRA et de la communauté de l'Agglomération d'Annecy.